

## Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 10 juillet 2015

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Stéphane LE FOLL salue l'entrée en application du dispositif du Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF)

\_

Le groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) instauré par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, du 13 octobre 2014 est désormais opérationnel suite à la publication du décret n° 2015-728 du 24 juin 2015.

Il permettra aux propriétaires forestiers privés de gérer durablement leurs forêts de façon concertée tout en améliorant la mobilisation des bois et en prenant en compte les enjeux environnementaux au niveau d'un territoire donné. Ce territoire géographique devra comporter une surface suffisante (au moins 300 ha ou au moins 20 propriétaires pour une surface d'au moins 100 ha avec des conditions particulières en zone de montagne). Les GIEEF sont des regroupements volontaires de propriétaires forestiers privés.

Stéphane LE FOLL a indiqué : « L'entrée en application du GIEEF, quelques mois seulement après l'adoption de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, doit permettre de gérer durablement la forêt française tout en contribuant à dynamiser la gestion de la forêt française. »

## Pour en savoir plus :

http://agriculture.gouv.fr/gieef-une-mesure-de-la-loi-davenir-pour-la-foret-privee



Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u>
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; <u>ministere.presse@agriculture.gouv.fr</u>